



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP) VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n°: **2014_ville_Briec_T_0701_site internet**

Objet : Prestation de services refonte du site internet de la ville

La présente consultation est un marché de prestation de services pour la refonte et la maintenance du site internet de la ville de Briec.

Le présent **marché est à procédure adaptée**, soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte un lot.

1.- Présentation du contexte

La Ville de Briec s'est dotée d'un site Internet depuis quelques années.

Celui-ci a été réalisé par un prestataire extérieur en lien avec l'administration municipale.

Malgré une relative bonne fréquentation et quelques améliorations apportées (actualités notamment), ce site a vieilli et demande à être rénové pour lui donner, d'une part, une image plus dynamique, et d'autre part, accueillir de nouvelles fonctionnalités.

La Ville de Briec souhaite faire de ce site un lieu de passage régulier pour les citoyens en privilégiant, notamment, l'accès à l'actualité et en développant de nouveaux outils et l'e-administration.

Elle souhaite :

- un nouveau graphisme sobre et accrocheur,
- une navigation plus claire dès la page d'accueil,
- donner la priorité à l'actualité,
- une mise à jour aisée et intuitive,
- l'adapter aux outils nomades et autres tablettes,
- s'en servir de plateforme pour la mise en place de réseaux sociaux municipaux (type facebook ou twitter).

La Ville de Briec possède déjà un nom de domaine utilisé pour sa messagerie Internet : @ville-briec.fr. Le prestataire actuel est Berger-Levrault.

2.- Objectifs du projet

Le site Internet de Briec doit être considéré comme un outil de communication publique. Il doit permettre d'améliorer l'efficacité des services administratifs et l'information de la population.

Il doit également contribuer à atteindre des objectifs économiques, touristiques, culturels et sociaux.

Le public visé :

- En premier lieu, le citoyen briécois, quel que soit son âge, sa catégorie socioprofessionnelle,
- Ensuite, l'usager briécois, c'est-à-dire l'habitant du Pays Glazik qui fréquente la ville pour des besoins scolaires, professionnels, administratifs, commerciaux, de santé, culturel, sportifs, ...,
- Enfin, le visiteur amené ou désirant venir à Briec.

Le site doit informer :

Présenter la ville et ses activités ; fournir des informations administratives relatives aux services communaux ainsi qu'aux procédures administratives ; donner des informations sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil Municipal ; et plus généralement, sur la vie politique de la Commune.

Il doit aussi fournir des informations pratiques concernant l'ensemble des services publics et les moyens de contacter les autres organismes et administrations.

Il doit favoriser les échanges et la démocratie locale :

Il doit ainsi permettre à chaque service de la Ville de fournir directement des informations sur ses activités, développer les échanges avec les citoyens et les usagers, les informer en fonction de leurs centres d'intérêt.

Il doit pouvoir proposer des télé-services et des télé-procédures. La solution proposée devra intégrer cette évolution.

Il devra mettre en avant l'actualité :

- en informant sur les événements à venir,
- en rendant compte de l'actualité passée.

Il devra privilégier l'image :

- pour montrer la Ville et sa vie,
- pour favoriser l'appropriation de l'actualité et des événements par le visiteur, ceci en intégrant des vidéos et autres animations.

La proposition devra envisager de manière optionnelle :

- l'intégration d'un système de newsletters,
- l'intégration d'un plan de la Ville interactif,
- l'intégration d'un calendrier interactif (exemple du site de Montluçon).
- l'intégration d'une icône météo,

Un contenu maîtrisé

L'arborescence du site ne devra pas être figée. Tout en s'inspirant de l'architecture actuelle, les rubriques et sous-rubriques devront pouvoir être créées, modifiées, déplacées à tout moment en fonction des priorités de la Ville.

Une administration simple :

A partir de simples grilles de saisie, la solution proposée devra permettre de saisir l'ensemble des informations qui seront diffusées sur le site (rubriques, actualités, projets, événements, agendas, annonces, ...) et de construire l'arborescence du site.

La solution technique ne devra pas être liée au prestataire choisi mais devra être de type « libre » pour laisser le plus de marge de manœuvre possible à l'administrateur.

Une approche graphique cohérente :

La charte graphique proposée devra être indépendante du contenu. Elle devra pouvoir évoluer sans remise en cause des informations déjà contenues dans le site. Lors de l'élaboration d'une rubrique, l'administrateur du site devra pouvoir, sans compétence particulière, choisir parmi plusieurs solutions de présentation de la maquette qu'il jugera la plus adéquate et la plus valorisante pour son information.

3 – Spécifications techniques

3.1. Charte graphique

Le site doit être pensé comme un media de communication pour la Ville et une plate-forme d'accès à l'information pour les citoyens et les usagers des services publics. L'ergonomie du site doit donc être simple, avoir un caractère officiel, animé, moderne, convivial. Le prestataire devra fournir plusieurs maquettes pour la présentation des différentes pages du site.

La page d'accueil notamment devra faire une large place à l'image de façon à donner une image plurielle de la Ville.

3.1.1. Ergonomie et accessibilité

La création graphique est un des facteurs concourant à la bonne visibilité du site.

Il est donc important d'y apporter toute l'attention nécessaire car c'est à ce niveau qu'il faut prendre en compte toutes les contraintes pour que le site offre un niveau d'accessibilité optimal pour tous les types de public, et notamment :

- compatibilité avec les outils du marché :

le site devra être développé pour les dernières versions des navigateurs (Internet explorer, Firefox, Safari, ...) et pour les systèmes d'exploitation (Windows, Mac et Linux). Le format d'affichage devra être optimal.

- une navigation adaptée :

- o présence d'une barre de navigation (chemin),
- o respect de la règle des 3 clics,
- o impression des pages.

- modules de téléchargement :

l'accès au site ne devra pas nécessiter de plug-in additionnels hormis les players multimédias standards et celui d'Acrobat Reader dans sa version gratuite.

- compatibilité avec les appareils nomades :

le site devra être développé pour une lecture facilitée et optimum pour les Smartphones, tablettes et autres appareils nomades (qui fonctionnent sous système d'exploitation Android, iOS, Linux, etc.)

3.2. Socle technique

Le socle technique est composé des différents modules permettant de générer ergonomiquement le contenu du site et de répondre à l'ensemble des fonctionnalités demandées.

3.2.1. Gestion des contenus

L'ensemble des fonctionnalités du module de gestion du contenu a pour objectif de permettre, de manière simple et efficace, l'utilisation, l'acquisition, l'organisation et la publication des contenus.

Toutes les informations doivent pouvoir être gérées à partir d'une interface d'administration simple et ergonomique à partir de formulaires de saisie et associé à une maquette de présentation.

Toute information devra pouvoir être créée, modifiée, déplacée ou supprimée.

3.2.2. Moteur de recherche

Il devra être intégré la mise en place d'un moteur de recherche.

3.2.3. Informations légales et contacts

Les pages doivent être présentes en permanence sur le site concernant le niveau de navigation.

3.3. Hébergement, installation, maintenance

Hébergement :

La solution retenue pour l'hébergement doit permettre de répondre aux besoins d'évolution du trafic du site tout en apportant : disponibilité, sécurité et réactivité.

Le candidat devra indiquer si sa solution est compatible avec l'hébergement de notre nom de domaine actuel. Dans le cas contraire, il devra expliquer cette incompatibilité et chiffrer une solution alternative. Il devra également proposer pour sa solution à la collectivité, une estimation du calibrage de la partie hébergement. Les solutions et la technique permettant le référencement du site devront être exposées.

Il conviendra de préciser l'infrastructure d'hébergement :

- Implantation des serveurs (France privilégiée),
- liste des sites déjà hébergés sur les serveurs,
- nombre de connexions/jour actuellement constaté sur ses serveurs,
- architecture et débit de son lieu avec l'internet,
- ressources et outils d'administration utilisés,
- protection des pages et applications hébergées,
- périodicité des sauvegardes,
- taux de disponibilité du site, sachant qu'il ne saurait être inférieur à 99.9 % sur une plage horaire de 24 h/24 et 7 j/7,

- délai de rétablissement en cas de coupure de service.

Référencement :

Le prestataire pourra proposer une prestation de suivi de référencement.

Dépôt du nom de domaine :

Le prestataire devra se charger du transfert de la ville du nom de domaine auprès de l'hébergeur du site.

Statistiques de connexion

Le prestataire devra prévoir un accès en ligne aux statistiques de fréquentation du site.

Celles-ci devront comprendre au minimum :

- nombre d'accès visiteurs (historique mensuel, jour, heure),
- mots-clés tapés par les visiteurs,
- moteurs et annuaire de provenance,
- nombre de visites,
- pages visitées,
- provenance géographique d'intervenants,
- jour et tranche horaire des visites,
- types de navigateurs utilisés,
- fournisseurs d'accès d'origine.

Propriétés et droits

La Ville de Briec sera propriétaire de l'ensemble des images, graphisme, iconographie et autres contenus créés pour le site.

Maintenance

Le prestataire devra indiquer s'il existe une maintenance, de façon à ce que la mairie puisse appréhender le coût global de la solution.

Le prestataire s'engage à fournir, pendant cette période de garantie une prestation identique à celle demandée pour la maintenance.

Dans le cas d'une maintenance, elle devra être détaillée avec les éléments suivants :

- Une assistance sur le fonctionnement et à l'utilisation du site.
- Une assistance en cas de panne ou de bug sur la partie software.
- Une assistance en cas de panne sur la partie Hardware et infrastructure si le prestataire propose une solution d'hébergement.
- Une gestion des sauvegardes/restaurations, pour la production, pour la réalisation d'un site de recette/intégration ou en cas de changement d'hébergeur.
- Mise à jour et montée de niveau du logiciel support.

Le prestataire mettra à la disposition de la mairie un service d'assistance à l'utilisation des outils mis à sa disposition.

L'objectif de cette prestation téléphonique est d'offrir un conseil personnalisé et efficace sur l'utilisation des produits utilisés par la mairie.

Tout produit complémentaire du site et fournis par le prestataire, mis en œuvre ultérieurement à la signature du contrat sera intégré d'office dans le périmètre de cette prestation.

3.4. Accompagnement pour le contenu du site

Suite à la sélection du candidat, 2 à 3 réunions avec la commission communication de la ville de Briec seront organisées en Mairie de Briec pour accompagner et valider les solutions techniques proposées.

La Ville doit pouvoir maîtriser elle-même la mise à jour de son site et ne pas être tributaire du prestataire qui le réalise.

La solution technique qui sera retenue permettra d'assurer la gestion du contenu sans intervention externe. Ces tâches doivent pouvoir être réalisées en interne par des personnes non spécialisées.

Le prestataire devra indiquer les moyens mis à disposition pour mettre à jour les pages du site (exemple : accès FTP, interface de mise à jour par le web, logiciel à acquérir...).

Le prestataire assurera la formation des agents en charge du site (2 personnes minimum) afin qu'elles soient en mesure de mettre en ligne le contenu et d'utiliser toutes les fonctions retenues. Il précisera le temps nécessaire sachant que cette formation aura lieu en Mairie. Une assistance téléphonique pourra être proposée.

Transfert du site actuel :

Le prestataire proposera un forfait pour la reprise de l'ensemble des informations du site actuel afin de les transférer sur le nouveau site en respectant l'arborescence qui aura été définie.

4.- Clauses administratives

4.1 Durée du marché

Le marché est passé pour une durée de 3 ans et 3 mois (3 mois de création et installation et 3 ans de maintenance). En cas de non-respect des dispositions de ce présent CCAP, la collectivité se réserve le droit de résilier le contrat 3 mois avant sa date anniversaire.

4.2 Révision du contrat

Les prix sont fermes la première année et révisibles par la suite. La formule de révision suivante sera appliquée :

$$P = (P_0 * S) / S_0$$

Avec P = tarif de base révisé et P₀ = tarif de base initial à la signature du contrat

S = indice Syntec à la date de révision

S₀ = indice Syntec initial à la date de notification du marché -3 mois.

4.3 Pénalités en cas d'indisponibilité du site

La collectivité se réserve le droit d'appliquer une pénalité en cas d'indisponibilité du site du fait du prestataire calculée de la façon suivante :

- Montant forfaitaire de 120€ par jour applicable dans les 48 heures suivant la

transmission de la demande d'intervention par la collectivité.

4.3 Personne habilitée a donné des renseignements

- D'ordre technique et administratif : D.Madec
Coordonnées : 02 98 57 93 11
dgs@ville-briec.fr

4.4 Critères d'analyse des offres

- Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
Valeur technique (notamment au regard du mémoire technique)	60 %
Prix des prestations	40 %

Critère valeur technique noté sur 60 points :

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant (cette note sera établie en fonction du mémoire technique de l'entreprise) :

La notation de la valeur technique sera définie selon les critères suivants :

- Respect des contraintes et des attentes présentées dans le présent CCAP ;
- La souplesse de l'architecture proposée et de la convivialité du site (type logiciel libre) ;
- La simplicité d'utilisation du site tant pour les agents dans la mise à jour que pour les usagers ;
- Les choix technologiques proposés ;
- L'autonomie de mise à jour, de paramétrage ;
- La capacité du prestataire à prendre la maîtrise d'œuvre du projet, et notamment à traiter avec d'autres partenaires ou opérateurs tiers ;
- Les références du prestataire par rapport à une collectivité de notre strate ;
- La pertinence du prestataire dans les solutions techniques proposées.

Une offre obtenant la note de 0 pour l'un des sous-critères de valeur technique sera déclassée et écartée. La note technique peut obtenir un maximum de 60 points.

Offres présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats	Offre très bonne	60
Offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	48
Offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	36

Offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	24
Offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en œuvre...)	Offre insuffisante	12
Offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respectée, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

□ **Critère prix noté sur 40 points :**

Valeur financière :

- le prix de la solution clef en main ;
- les éventuels coûts de maintenance, d'assistance ou de prestations annexes.

L'offre analysée obtient une note sur 40 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** = $40 \times (Y1/Y)$

dans laquelle 40 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération)

Y = montant de l'offre analysée

Y1 = montant de l'offre la moins disante

L'offre la moins (Y1) disante aura le nombre maximum de points (40).

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

- Modalités de dépôts des offres :

Les offres sont à adresser avant le : vendredi 12 septembre 2014 à 12 heures

A

Mairie de Briec de l'Odet
Service des Marchés
Rue du Gal de Gaulle
29510 BRIEC DE L'ODET

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

L'enveloppe extérieure portera la référence :
« 2014_ville_Briec_T_0701 _site internet »

- Pièces du marché :
 - Le présent CCP
 - Le détail estimatif
 - Le devis détaillé du candidat
 - Le CCAG Prestations de services
 - un « **mémoire technique** » pièce obligatoire comprenant les éléments énumérés plus haut dans la rubrique des critères

(le mémoire technique est à joindre à l'offre. Ce mémoire sert notamment de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée)

- DC 1 – DC 2
- NOTI2
- Assurances

5.– Modalités particulières

5.1. Planning de réalisation

La mise à disposition du produit devra se faire dans un délai inférieur à 3 mois pour un lancement officiel le 1^{er} janvier 2015.

5.2. Conditions - échéance de paiement

L'offre du prestataire restera valable 3 mois à compter de sa date d'envoi.

Les échéances de paiement sont fixées comme suit : 50 % à réception des maquettes et 50 % à la mise en ligne.

6.– Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article 7 du présent document.

L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de la décomposition des prix du détail estimatif est égale à :

Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€

► en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original,

Le

A

Signature du candidat

7.-Acceptation de l'offre(article réservé au pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour un montant HT de pour valoir acte d'engagement.

A Briec de l'Odet,

Le Maire,

Le

Jean Hubert PETILLON.